

Merci à Thomas

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10

Fax 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Hiver 2020



SAILLANS

DANS CE NUMERO :

Le Mot du Maire

Compte rendu des réunions Page 3 à 11

Les infos du village Page 12

Contre le Corona virus Page 15

Vie associative Page 16

Vivre ensemble Page 19

Recyclons ensemble Page 23

Informations utiles Page 25

Annuaire des professionnels Page 34

Numéros utiles Page 38



Le Mot du Maire



Chers tous, Saillanais, amis Saillanais,

En cette fin d'année je viens vous adresser tous mes meilleurs vœux pour l'année 2021...Je pense en priorité vous souhaiter tous mes vœux de santé. De bonheur...De réussite et d'une vie douce et apaisante...l'année 2020 restera une année exceptionnelle et historique, difficile de se priver de toute liberté, nous vivons une nouvelle vie, compliquée, à laquelle personne n'était préparé.

Des années qui se suivent et ne se ressemblent pas mais tellement accompagnées de drames, de situations compliquées et atypiques.

En cette fin d'année, nous avons dû changer nos habitudes, l'arbre de Noël des enfants de l'école n'a pas eu lieu, mais le Père Noël est tout de même passé le dernier jour d'école, et il a récompensé tous les enfants de notre école.

Nous avons dû annuler les vœux du Maire, le repas des aînés, mais l'équipe municipale a distribué un petit présent à nos aînés qui s'étaient fait inscrire. La distribution a eu lieu individuellement dans les règles sanitaires imposées.

Il nous est difficile d'organiser de prévoir.

En même temps, l'équipe municipale élue en mars s'est mise au travail, elle est frustrée par rapport aux ralentissements dus à la COVID.

Je vous avais parlé de la parution d'un livre de récits sur SAILLANS qu'Anne Claire PAROLA devait écrire. Le projet est toujours d'actualité mais entre le confinement et un problème de santé d'Anne Claire tout a été très compliqué et repoussé.

Nous avons vu partir cette année des Anciens chers à la mémoire de notre commune.

Je voudrais tout de même remercier dans un premier temps l'ensemble du personnel qui s'est adapté à cette période compliquée, il a fallu s'accommoder, notamment le personnel de l'école et de la cantine. Mais aussi le personnel administratif et technique. Merci à tous.

Je voudrais aussi remercier mon équipe municipale, plus que partiellement renouvelée, il a fallu se conformer dans des circonstances particulières.

Vous comprendrez bien qu'à mon échelle de Maire d'une petite commune, je ne peux absolument pas vous faire de promesse, de guérison, de meilleure vie, etc.

Comme vous je subis les décisions de l'Etat.

J'espère de tout cœur que nous allons retrouver très vite notre ancienne vie, celle d'il y a un an où l'on pouvait embrasser nos enfants et petits-enfants, nos parents et grands-parents sans crainte de leur donner une maladie qui pourrait les entraîner vers des moments douloureux ou pires.

Ce que je peux vous dire au nom de l'ensemble de mes collègues, c'est que nous avons très envie, toute l'équipe et moi-même de vous retrouver pour des festivités collectives.

L'association des Amis de l'Eglise tiendra son assemblée générale le 28 janvier 2021, comme vous pourrez le lire dans leur communiqué, il est important que de nouveaux membres les rejoignent. Je compte sur vous.

Il faut se dire que cette année 2020 a été la plus compliquée que l'on ait connue, 2021 sera l'espérance, le renouveau, le bonheur, la sérénité, l'extase, la joie, l'ambition, la gloire !!!

A tous je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, une santé exceptionnelle, une vie douce et tranquille, et de très belles choses en perspective.

A votre service,

Votre Maire,
Martine TILLET-FAURIE

Compte rendu des réunions du conseil municipal....

Réunion du 30 juin 2020

Dossier FDAEC 2020 - délib n° 20200630-01

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) doit être déposé auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil décide de proposer les travaux et acquisitions suivants :

<u>Travaux / Acquisitions</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Total Hors taxes</u>	<u>Total T.T.C.</u>
Peinture de l'atelier municipal	Morgan ROUÉ	10 971.75 €	10 971.75 €
Remplacement borne incendie	Sogédo	2 061.79 €	2 474.15 €
Rampe amovible PMR	Direct Signalétique	523.20 €	551.98 €
Défibrillateur	SEDI	1 616.00 €	1 939.20 €
Travaux d'électricité mairie et restaurant scolaire	LM ELEC	565.68 €	678.82 €
TOTAL		15 738.42 €	16 615.90 €

Autorise Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Demande de subvention pour jeux et mobilier des enfants –délib n° 20200630-02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de devis ont été faites auprès de plusieurs fournisseurs concernant l'acquisition de mobilier et jeux pour les enfants de l'école. En outre Madame le Maire précise que les travaux et acquisitions concernant l'école sont

subventionnables par le Conseil Départemental à hauteur de 50% pour un plafond limité à 25 000 € HT. Le coefficient de solidarité (CDS) appliqué pour la commune de Saillans est de 1.09.

Le Conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental en proposant les acquisitions suivantes :

<u>Travaux / Acquisitions</u>	<u>Société</u>	<u>Total Hors taxes</u>	<u>Total T.T.C.</u>
Jeux extérieur cour de l'école	MAG EQUIP	4 446.00 €	5 335.20 €
Bancs classe maternelle	MANUTAN	196.39 €	235.66 €
TOTAL		4 642.39 €	5 570.86 €

Autorise Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Plan Communal de Sauvegarde –délib n°20200630-03

La commune de Saillans s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, et doit être réactualisé en concertation avec la nouvelle équipe municipale, afin de garantir son efficacité. Ce document, conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application, sera opérationnel dès son approbation et pourra être consulté en mairie. Le conseil municipal, après discussion et attribution des rôles de chacun, décide d'adopter à l'unanimité le nouveau Plan Communal de Sauvegarde.

Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Madame le Maire explique au conseil que la mairie doit proposer à la Communauté de Communes du Fronsadais deux délégués qui seront amenés, après tirage au sort par le Directeur Départemental des Finances Publiques, à siéger à la CIID. Après discussions, Mesdames Hélène ROY et Laurence de MECQUENEM se portent volontaires pour être déléguées à la CIID.

Commission communale des Impôts directs

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué, Président, et de six commissaires. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de vingt-cinq ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal. Vu que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, Vu le nouveau Conseil Municipal élu le 26 mai 2020, Il convient de former une nouvelle commission communale des impôts directs,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de présenter au choix du directeur des services fiscaux la liste double des commissaires et de leurs suppléants :

ITULAIRES			
Nom, prénom	Adresse	Nom, Prénom	Adresse
François LESPINASSE	Le Garénot, Saillans	Odile BERAUD	Le Basque, Saillans

Geneviève FARDET	Reynaud, Saillans	Marie-Claude PELLETIER	Les Struliez, Saillans
Jean TILLET	Reynaud, Saillans	Jean-Marc BLANCHET	Le Moulin, Saillans
Hélène ROY	Cardeneau, Saillans	Marie-Madeleine ROY	Cardeneau, Saillans
Jean-Pierre LAJUS	Le Moulin, Saillans	Bernard DESDIER	La Croix, Saillans
Françoise MELET	Château Beauséjour, Pomerol	Thomas HERVE	La Lande de Fronsac

SUPPLEANTS			
Nom, prénom	Adresse	Nom, Prénom	Adresse
Bertrand RULLIER	Cardeneau, Saillans	Jean-Claude DUTOUR	Le Plantey, Saillans
Jean-Noël HERVE	Le Moulin, Saillans	Patrice de TAFFIN	Le Bourg, Saillans
Olivier GOUJON	Magondeau, Saillans	Chantal BORGNON	Le Basque, Saillans
Benoît SOULIES	La Brande, Saillans	Daniel PROFIT	BernardNord, Saillans
François PYRCZAK	Le Bourg, Saillans	Laurent CHARLIER	Chemin Beauséjour, Saillans
Thierry GAUDRIE	Brandet, Mouillac	Arnaud d'ARFEUILLE	13 rue Notre Dame, Bordeaux

Redevance salle des fêtes pour les cours de yoga pour l'année 2020

En raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus COVID-19, les cours de yoga ont été interrompus et n'ont pu reprendre qu'au début du mois de juillet. Madame le Maire demande au Conseil la possibilité de réduire exceptionnellement la redevance annuelle de 2020 demandée à Madame SIDOLLE pour la pratique de ses cours dans la salle des fêtes de Saillans. En 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) cette redevance aurait dû être de 500 euros. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre en considération l'interruption des cours et de baisser la redevance à 250 euros.

Questions diverses :

- **Conseil d'école :** Madame Virginie RIGAUD, présidente de la commission des affaires scolaires, fait un rapide résumé du dernier conseil d'école. Les points principaux concernant la mairie sont :
 - l'agrandissement du préau
 - l'installation d'un lave mains dans les toilettes de la salle d'évolution
 - la réorganisation des plannings du personnel en contrat aidé à prévoir à la rentrée

Madame Hélène ROY, présidente de la commission des bâtiments va étudier plusieurs possibilités pour le préau et l'installation du lave mains. Toutefois cet agrandissement risque de ne pas être opérationnel pour la rentrée.

- **MAM :** Madame le Maire informe le conseil avoir reçu après le confinement des candidates intéressées par le projet de créer une Maison d'Assistantes Maternelles sur la commune. Certaines pièces ont été demandées à la mairie pour la constitution du dossier de demande d'agrément. Madame ROY prend la parole et indique que la mairie n'est pas en mesure de fournir certains documents, notamment celui concernant l'accessibilité et la sécurité, puisque seuls des travaux de rénovation intérieure ont été effectués. Des renseignements devront être pris auprès de la PMI concernant l'accessibilité et la défense incendie. En effet, si ces deux points devaient engager des travaux supplémentaires, la municipalité serait contrainte d'abandonner le projet MAM, et s'orienterait vers une simple location d'habitation ou de bureaux.

Réunion du 10 juillet 2020

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code électoral, le bureau a été constitué de Madame Martine TILLET-FAURIE, Présidente, Mesdames et Messieurs François LESPINASSE, Bénédicte VARREON, Virginie RIGAUD et Hélène ROY.

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

ELECTION DES DELEGUES - délib n° 20200710-01

Le nombre de délégués à élire est de UN

Candidature : Martine TILLET-FAURIE

1^{er} Tour de Scrutin :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 1

Majorité absolue : 5

Martine TILLET-FAURIE a obtenu : 9 voix

A réuni les conditions requises pour être élue (majorité absolue aux deux premiers tours) et a en conséquence été proclamée déléguée :

Martine TILLET-FAURIE, née le 18 août 1963 à LIBOURNE,

Adresse : 5 bis Reynaud 33141 SAILLANS

ELECTION DES SUPPLEANTS – délib n° 20200710-02

Le nombre de suppléants à élire est de TROIS

Candidats : François LESPINASSE, Bénédicte VARREON et Hervé PELLETIER

1^{er} Tour de Scrutin :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 1

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Monsieur François LESPINASSE : 9 voix

Madame Bénédicte VARREON : 9 voix

Monsieur Hervé PELLETIER : 9 voix

Ont réuni les conditions requises pour être élus (majorité absolue aux deux premiers tours) et ont en conséquence été proclamés délégués :

1 Monsieur François LESPINASSE, né le 4 février 1958 à LIBOURNE (33)

Adresse : 1 Le Garénot 33141 SAILLANS

2 Madame Bénédicte VARREON née le 25 juillet 1964 à BORDEAUX (33)

Adresse : 5 Cardeneau Sud 33141 SA1LLANS

3 Monsieur Hervé PELLETIER né le 28 août 1972 à PERIGUEUX (24)

Adresse : Les Struliez 33141 SAILLANS

Profession : ouvrier agricole

qui a déclaré accepter le mandat.

Réunion du 08 septembre 2020

Personnel communal

Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(Délibération de principe – Article 3-1° de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1° ;

Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- D'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- De charger Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Compte rendu des investigations sur les travaux de bâtiments

Mme Hélène ROY, Présidente de la Commission des Bâtiments – Cimetière - Assainissements, dresse au Conseil un état d'avancement du dossier relatif aux malfaçons réalisées sur le local de la future MAM.

Un détail précis a été réalisé par un Maître d'Œuvre et un électricien hors commune. Le dossier constitué par leurs soins met en évidence des malfaçons majeures sur les plateries, l'électricité et la plomberie. En violation des règles de l'art, des avaries graves sont relevées pouvant mettre en péril les occupants et le local lui-même (fils électriques à nu, défaut d'aération du doublage des murs,...).

Il est décidé de prendre conseil auprès de la protection juridique pour un accompagnement en vue d'une réunion avec la société ayant réalisé les travaux.

En cas d'accord amiable impossible, il est décidé d'agir via une procédure en référé pour obtenir dédommagements et compensation de manque à gagner.

A ce jour, il n'est pas signé de réception de travaux, mais des sommes ont été versées sans réalisation des travaux liés.

Choix d'un peintre pour la peinture du hangar

Pour la réalisation de ces travaux, le Conseil étudie les devis de deux sociétés :

- Morgan ROUE
- SARL Dimitri BRAVIN

Après comparaison, le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de Morgan ROUE, en retirant cependant le traitement anti-mousse.

Choix d'un électricien pour travaux électriques mairie et restaurant scolaire

Pour la réalisation de ces travaux, le Conseil étudie les devis de deux sociétés :

- LM Electricité
- José Soullignac

Après comparaison, le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de LM Electricité, hormis pour la partie Salle du Conseil dont l'implantation des luminaires reste à déterminer.

Choix de l'entreprise pour l'installation d'une alarme

Les sociétés FICHET, ATRS et NEXECUR ont été sollicitées pour l'étude et le chiffrage de l'installation d'un dispositif de sécurité au local technique.

Mme Helene ROY et Madame Véronique HALE les ayants rencontrées, elles font part au Conseil du contenu de leurs échanges.

Il apparaît qu'une option de location serait plus avantageuse que celle de l'achat de matériel.

Madame le Maire indique que des subventions sont possibles de la part de l'Etat ainsi que du Conseil Départemental.
Madame le Maire indique en outre, qu'une demande préalable doit être déposée avant toute installation.

Choix des éléments pour l'aire de jeux

Madame le Maire indique que nous avons reçu un accord de principe suite à notre demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Le montant de la subvention allouée sera fixé lors d'une commission qui se tiendra en septembre. Du fait de l'absence ce jour de Mme Angélique COUSIN, en charge du projet, le Conseil décide de surseoir au choix des éléments pour l'aire de jeux.

Point sur les travaux des bâtiments

Madame le Maire indique que le bail locatif de la maison « La cure » prendra fin le 31/10/2020 sur l'initiative des locataires. Une fissure étant constatée sur le bâtiment, il est demandé à la Commission de bâtiments de se rendre sur place avant cette échéance afin de constater le dommage et voir les mesures à prendre.

Madame le Maire indique également que les travaux de remplacement des volets sur le bâtiment mitoyen sont achevés.

Le Conseil nomme Mme Laurence de MECQUENEM pour assurer à l'avenir les états de lieux d'entrée et de sortie des biens locatifs de la commune, ainsi que pour être référente auprès des locataires.

Création d'une association Festivités ou transformation du Comité des Fêtes

Il apparaît dorénavant comme nécessaire la création d'une structure pour l'organisation des événements sur la commune, ceci nécessitant la refonte des statuts du Comité des fêtes.

A cet effet, Madame de Maire souhaite l'avis, les idées et l'investissement bénévole des habitants de la commune.

Pour ce faire il sera proposé aux habitants de la commune d'échanger avec les membres du Conseil lors d'une réunion qui se déroulerait à l'issue de dépôt de gerbe du 11 novembre dont la cérémonie est prévue à 10h.

Compte rendu de la rentrée scolaire

Madame Virginie RIGAUD, Présidente de la Commission des affaires scolaires indique que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Madame le Maire indique un problème pour le remplacement de Madame Amandine ROUBY en arrêt maladie jusqu'au 22 septembre 2020. Une solution de remplacement partielle est mise en place jusqu'au 11 septembre 2020, le poste étant assuré par Mme Inès VARREON.

De fait, son poste serait vacant du 11 septembre 2020 au 22 septembre 2020.

Mme le Maire indique que la proposition de M. Dorian PELLETIER pour assurer le remplacement durant la période restante fait l'objet d'un refus de la part des enseignants.

A ce jour, aucune solution de remplacement n'existe, les enseignants en sont avisés et valident.

Questions diverses

Madame le Maire indique avoir reçu une demande d'implantation d'un Food trucks (« Polka Truck ») au port de Saillans. Le Conseil n'est pas opposé à cette implantation mais trouve le lieu peu adéquat, propose en alternative le parking à l'arrière de la Mairie. Le Conseil souhaite en outre avoir plus d'informations quant aux souhaits et conditions de fonctionnement de ce Food truck.

Monsieur Christophe BATIT, Président de la Commission de l'information, fait un compte rendu des deux événements qui se sont déroulés récemment :

- Découverte du Château George 7
- Soirée masquée au Château Magondeau

Retour identique pour les deux propriétaires des châteaux, Mme Sally EVANS et M. Olivier GOUJON, qui sont très satisfaits des échanges obtenus avec les visiteurs, ainsi que de l'implication de la Mairie dans la communication et le relai de ces événements. Ils assurent vouloir renouveler l'expérience.

Mme Helene ROY, Présidente de la Commission des bâtiments indique que se dérouleront les 16,17 et 18 octobre 2020 les Journées Nationales de l'Architecture. Cet événement sera organisé au Château Georges 7.

Considérant la crise sanitaire que le pays traverse depuis quelques mois, Madame le Maire souhaite recueillir l'avis de l'ensemble des élus au sujet des locations de la salle des fêtes. Après discussions, et sauf avis contraire de la Préfecture, le conseil municipal décide que la salle pourra être louée et fixe un seuil de 80 personnes maximum. Il sera également demandé aux organisateurs de festivités de signer un acte d'engagement visant au respect des gestes barrières.

Réunion du 09 novembre 2020

Décision modificative n°1 – délib n°20201109-01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à une erreur d'imputation lors du vote du budget, il convient de voter une décision modificative pour équilibrer le budget.

Elle propose la décision suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
D 041 Opérations patrimoniales	11.600,00 €	11.600,00 €	0,00 €	0,00 €
D 21532 : Réseaux d'assainissement	11.600,00 €	11.600,00 €	0,00 €	0,00 €
D 21 Immobilisation Corporelles	28.200,00 €	0,00 €	11.600,00 €	39.800,00 €
D 21532 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €	11.600,00 €	11.600,00 €

Décision modificative n°2 – délib n°20201109-02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de terminer l'année comptable en toute sérénité, il convient de voter une décision modificative pour équilibrer la comptabilité.

Elle propose la décision suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
D 011 Charges à caractère général	280.135,00 €	-2.800,00 €	0.00 €	277.335,00 €
D 615221 : Bâtiments publics	142.485,00 €	-2.800,00 €	0.00 €	139.685,00 €
D 012 Charges de personnel	187.720,00 €	0.00 €	2 800.00 €	190.520.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	0,00 €	1.800,00 €	1.800,00 €
D 6478 : Autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	1.000,00 €	1.000.00 €

Convention avec la Communauté de Communes du Fronsadais au sujet de l'achat des masques – délib n°20201109-04

Vu le Code de la santé publique notamment son article L. 1422-1, qui dispose que les services municipaux de désinfection et les services communaux d'hygiène et de santé relèvent de la compétence des communes ou, le cas échéant, des groupements de communes, qui en assurent l'organisation et le financement, sous l'autorité du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale applicables aux collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant qu'il a résulté de la crise sanitaire une volonté étatique de faire des EPCI les chefs de file de la lutte contre le nouveau virus Covid-19 et que de ce fait la Communauté de Communes du Fronsadais a procédé à l'acquisition de masques pour le compte de ses communes membres dans le but d'obtenir des volumes intéressants pour les agents économiques et ainsi pourvoir le territoire en moyen de protection le plus rapide possible ;

Considérant que l'acquisition effectuée par la Communauté de Communes, pour le compte des Communes, relève du dispositif d'urgence prévu par l'ordonnance susmentionnée ;

Considérant que cette commande a été effectuée entre le 13 avril 2020 et le 1^{er} juin 2020 et qu'à ce titre elle bénéficie d'une subvention de la part de l'Etat de 1(un) euro par masque ;

Considérant qu'il convient de signer une convention avec la Communauté de Communes du Fronsadais afin qu'elle refacture aux communes membres les masques commandés,

Le Conseil Municipal, accepte ces explications, et à l'unanimité des membres présents, donne l'autorisation à Madame le Maire de signer ladite convention, et tous les documents associés.

Désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de Gironde Ressources – délib n°20201109-05

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 20190527-08 en date du 27 mai 2019 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune EPCI, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :
 - Mme Martine TILLT-FAURIE, Maire, en qualité de titulaire
 - Mme Bénédicte VARREON, Maire Adjointe, en qualité de suppléante
- D'autoriser Madame le Maire tous les documents relatifs à cette décision.

Commission de contrôle de la liste électorale – délib n°20201109-06

Madame le Maire explique à ses collègues le fonctionnement et le rôle de la commission de contrôle de la liste électorale et, du fait des dernières élections municipales de 2020, de la nécessité de désigner de nouveaux délégués qui siégeront à cette commission. Pour la commune de Saillans, ils doivent être au nombre de trois. Un délégué doit être membre du Conseil Municipal, les deux autres délégués, qui représenteront respectivement l'Administration et le Tribunal, doivent être tirés au sort parmi les électeurs de la commune.

Après discussions, Monsieur Dimitri DAILL propose de siéger à cette commission.

Le tirage au sort se déroule ensuite :

- Madame Maryse LAJUS est tirée au sort pour représenter l'Administration
- Madame Marie-Claude PELLETIER est tirée au sort pour représenter le Tribunal

Cette composition de commission de contrôle sera proposée à la Sous-Préfecture et au Tribunal de Grande Instance de Libourne pour validation.

Choix des éléments pour l'aire de jeux

Madame le Maire informe ses collègues que le Département a accordé une subvention d'un montant de 2 529 € pour l'achat de jeux extérieurs et de mobilier. Il est demandé à l'ensemble du conseil de comparer les devis que Madame Angélique COUSIN avait fait faire et de choisir les éléments. Le conseil décide de choisir les jeux et mobilier proposés par la société MANUTAN.

Document Unique

Madame le Maire explique à ses collègues que le Document Unique (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels) doit être mis à jour. Madame Virginie RIGAUD se porte volontaire pour relecture et mise à jour de ce document.

Avenir de la bibliothèque

Madame le Maire propose qu'un réaménagement soit fait dans la bibliothèque municipale, afin de recevoir les personnes dans un espace qui pourrait garantir davantage de confidentialité selon les demandes qui lui sont formulées lors de ses permanences en mairie. Elle explique aux nouveaux élus, que le bureau du Maire se trouvait là autrefois, et que lors de son premier mandat, elle a souhaité la création d'une bibliothèque municipale. Au fil des ans, la fréquentation a diminué, ce qui a conduit les élus à prendre une décision difficile en fin de second mandat.

La bibliothèque est restée fermée depuis le confinement du mois de mars. Madame Laurence de MECQUENEM va procéder au rangement et au tri du mobilier et des ouvrages. Ensuite, afin de répondre au mieux aux attentes des lecteurs, un questionnaire sera soumis aux habitants. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, une permanence sera à nouveau assurée par Madame de MECQUENEM, qui souhaite une redynamisation de ce lieu d'échanges.

Questions diverses

Colis de Noël – Vœux – Repas des Aînés :

Considérant la crise sanitaire actuelle et face à l'incertitude de pouvoir organiser des rassemblements conviviaux dans les prochains mois, les élus décident l'annulation du repas des Aînés. A la place, un colis de Noël leur sera distribué. Madame Laurence de MECQUENEM propose de s'occuper de la confection des colis.

Quant à la cérémonie des Vœux du Maire, l'annulation ou non dépendra de l'évolution de l'épidémie et des décisions gouvernementales.

Fibre optique :

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique sur la commune, l'installation de poteaux télécoms supplémentaires a été demandée à la mairie par Engie. De nombreux habitants ont besoin pour leur entreprise ou le télétravail qui a été mis en place suite au confinement, de l'arrivée rapide de la fibre. Le réseau existant au Moulin, aux Struliez, au Faure, au Basque, au Port de Saillans et à Reynaud étant insuffisant, la mairie doit donc donner son accord pour l'implantation de ces nouveaux poteaux.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera sans public. Le dépôt de gerbe se fera à 11h00 et Madame le Maire donnera lecture du discours d'hommage aux Anciens Combattants, en présence des élus qui le souhaitent.

Bâtiments communaux

Ecole :

Madame Hélène ROY indique à ses collègues que le préau de l'école est en cours de chiffrage. Un changement du vitrage sera à prévoir ultérieurement. Un chiffrage sera également demandé.

Madame le Maire précise que ces projets peuvent être subventionnés par le Département.

Secrétariat :

Suite à un nouveau dégât des eaux dans le secrétariat, Madame Hélène ROY a fait intervenir des professionnels afin de remédier définitivement à ce problème et suggère de mettre en place un contrat de maintenance pour les toitures de tous les bâtiments communaux afin d'éviter au mieux ce type de dommages.

Maison « La Cure »

Madame ROY informe que des devis ont été demandés pour la réparation du mur extérieur.

Départ des locataires : état des lieux de sortie établi ce jour par Mesdames Laurence de MECQUENEM et Bénédicte VARREON. Maison restituée en très bon état, la caution sera rendue.

L'état des lieux d'entrée des nouveaux locataires se fera le 10 novembre.

Les infos de notre village...

Etat Civil

Mariage :



Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de

- Esther HERMOUET et David KIEFFER qui se sont unis le 21 août 2020 à la Mairie de Saillans.

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Décès :



Nous avons le regret de vous faire part du décès de

- Madame Marie, Andréa, Yvette HEUREUDE, survenu le 16 septembre 2020.
Elle était la mère de Madame Marie-Claude PELLETIER, ancienne conseillère municipale et la grand-mère de Hervé PELLETIER Deuxième Adjoint de la commune.
- Monsieur André, Claude, Raymond VILLEGENTE, survenu le 03 octobre 2020.
Domicilié au Moulin.
- Monsieur Jean Gérard PELLETAN, survenu le 1^{er} novembre 2020.
Domicilié au Moulin.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Hommage à Samuel PATY

Les enfants de l'école primaire de Saillans, comme tous les élèves français, ont tenu une minute de silence, en présence de Madame le maire, Martine TILLET et de ses 3 adjoints, le lundi 02 novembre à 11 heures, en hommage à Monsieur Samuel PATY professeur d'histoire et géographie à Conflans, sauvagement assassiné alors qu'il quittait le collège où il exerçait.

Monsieur MICHEL, Directeur de l'école de Saillans leur a lu le texte de Jean Jaurès, qu'il avait préparé avec ses élèves quelques heures avant durant la classe.



Panneau Pocket

La mairie a souscrit un abonnement auprès de l'application PANNEAUPOCKET afin d'alerter les citoyens sur tous les événements qui peuvent être organisés ou survenir sur la commune (festivités, vigilance, etc...).

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Et voilà ! Vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

SOYEZ
**ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE



MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

Page Facebook de la mairie

Nous vous rappelons l'existence de la page Facebook qui nous permet de partager des informations municipales avec les Saillanais.

Il s'agit de « **Ensemble pour Saillans** » et vous êtes de plus en plus nombreux à suivre les publications.

N'hésitez pas à « aimer » la page et à contribuer à la vie de notre commune !

Bois à votre disposition

Il y a quelques semaines, une barge a sillonné la rivière et récupéré les troncs d'arbres, ce bois est toujours à votre disposition.

Il est actuellement entreposé au bord de la rivière, **lieu-dit Le Port de Saillans**, juste après les tables de pique-nique.

N'hésitez pas à venir vous servir !



Continuons à faire
BLOC contre le coronavirus !

PENDANT CET ÉTÉ PAS COMME LES AUTRES

ars
 Agence Régionale de Santé
 Nouvelle-Aquitaine

COMMENT FAIRE LA FÊTE SANS INVITER LE CORONAVIRUS



AVANT

- > On limite la liste des invités !... (Juste la #DreamTeam)
- > On espace le + possible les places assises. On rajoute des tables si besoin.
- > On demande le **port du masque** durant les **cérémonies** et pour aller **au buffet**.
- > On multiplie les «**Points lavage de mains**» un peu partout... (Gel hydro à foison !!)
- > Pour les **buffets/cocktails**, on propose des brochettes, bouchées, verrines, parts de cake... on évite les planches à partager et la manipulation de couverts.

PENDANT

- > On **bannit bises & embrassades**. (Vous êtes plutôt #TeamCheckCoude ou #TeamCheckPied ?)
- > On **identifie les verres** (et, + difficile : on s'en rappelle toute la soirée !). On désigne **un seul barman/barmaid** qui gère les bouteilles, mais pas touche aux verres !
- > Pour les fumeurs, **on ne partage pas les cigarettes** ! («Haaa... désolé, je peux pas t'en filer une... c'est à cause du Covid...»)
- > Sur la piste de **danse**, on oublie la chenille, le paquito et le collé-serré... (On se met au Madison, ça fera plaisir à Mamie Jeannine !)

APRÈS

Quand la fête est finie, on s'affaire au **grand ménage** !
 On fait tourner le lave-vaisselle, on désinfecte les surfaces sans oublier les poignées de porte, les accoudoirs, les toilettes, la salle de bains, et on lave les serviettes utilisées à 60°.

Lisez ça, C'est important !

- ☹️ Si vous ressentez **des symptômes avant une fête, contactez un médecin et annulez** votre participation pour la sécurité de tous.
- 😬 Si vous avez pris récemment quelques **risques** en soirée (ou autre), **faites-vous tester** pour protéger vos proches.
- 😄 Si vous jugez que la fête à laquelle vous êtes convié ne respecte pas ces consignes, n'hésitez pas à **décliner l'invitation** !... (pour une fois que vous avez une bonne excuse !!)
- 😊 Si vous êtes interrogé pour du **contact-tracing**, donnez les vrais noms !!! (Sérieux... c'est pas être une balance, c'est peut-être sauver des vies !)

En Pique-nique... on la joue perso !

Halte au partage ! Chacun vient avec ses couverts, son verre et des portions individuelles. (Du coup, vous pouvez râter votre quiche, personne ne le saura !...)

Petit rituel avant de tout installer : **on se lave les mains et on s'espace suffisamment.**



+ Toute la campagne «Coquillages, crustacés et gestes barrières» sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

La vie associative...

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

<p>AMICALE DES PARENTS D'ELEVES</p> <p>Présidente : Elodie BENON Email : adpecolesaillans@gmail.com</p>	<p>ASSOCIATION LES AMIS DE L'EGLISE</p> <p>Présient : Henri TROCARD Tél. : 05 57 84 37 35</p>
<p>BOXE IN SAILLANS</p> <p>Président : Stéphane CARDINAL Tél. : 06 35 51 55 99 Email : boxeinsaillans@gmail.com</p>	<p>COMITE DES FETES</p> <p>Présidente : Bénédicte VARREON Tél. : 05 57 84 39 72 Email : bvarreon@orange.fr</p>
<p>FUSIL SAILLANAIS</p> <p>Président : Jean-Louis LESPINASSE Tél. : 06 79 43 35 80 Email : jeanloulou0106@outlook.fr</p>	<p>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</p> <p>Présidente : Isabelle GAUTIER Tél. : 05 57 74 37 02 Email : isabellegautier29@orange.fr</p>
<p>MOMENTS DE BIEN-ETRE (Réflexologie)</p> <p>Fanny FUDAL Tél. : 06 23 39 33 92 Email : fannyfudal@gmail.com</p>	<p>SO YOGA</p> <p>Solange SIDOLLE Tél. : 06 62 69 96 24 Email : soyoga@outlook.fr</p>

Mot de l'Amicale des parents d'élèves



Cadeaux aux enfants

L'association des parents d'élèves a offert aux élèves de l'élémentaire deux masques en tissu chacun : une petite attention pour ces enfants courageux de devoir porter un masque toute la journée !

Par ailleurs, comme vous le savez, le loto de l'école a été annulé en mars 2020 pour cause de covid. Afin d'écouler les dons gracieux faits par les commerçants et châteaux du secteur, l'association a organisé une tombola à la sortie des classes. Le bénéfice a permis en partie d'offrir à chaque enfant un bon d'achat de 20€ à la librairie Madison de Libourne.

Espérant ainsi faire plaisir à nos petits Saillannais !

L'association des parents d'élèves vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS

Créée en 1990, l'Association des Amis de l'Église de Saillans souhaite poursuivre son œuvre de restauration de l'église Saint-Seurin, patrimoine communal.



En trente ans, bien des travaux ont pu être réalisés (restauration de tableaux, sécurisation de la Vierge à l'Enfant, joug de la cloche, électrification de l'horloge, restauration et protection des vitraux...), et ce, grâce aux nombreux adhérents de l'association et aux manifestations qu'ils ont soutenus (lotos, concerts, pièces de théâtre...).

Plusieurs projets de travaux sont dans les cartons (accès handicapés, restauration du portail du cimetière, humidité à l'intérieur de l'église...).

Au fil des ans des anciens adhérents sont partis, et peu de nouveaux nous ont rejoints.

Pour fonctionner et être représentative auprès des collectivités, l'association a besoin de nouveaux membres. Par son poids, l'association obtiendra plus facilement des aides afin de poursuivre les travaux et ainsi de valoriser ce patrimoine communal.

Vous souhaitez nous aider et apporter des idées nouvelles, ou même de vous investir dans le conseil d'administration, vous êtes les bienvenus.

Le montant de la cotisation annuelle est de 30 €. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

L'assemblée générale se **déroulera le jeudi 28 janvier 2021 à 18 h, à la salle communale** (en fonction du protocole sanitaire). A cette occasion nous procéderons à l'élection du bureau de l'association: Président, Secrétaire, Trésorier, et leurs adjoints.

Le poste de trésorier est actuellement vacant et plusieurs membres du bureau, (investis dans l'association depuis sa création), souhaitent passer la main. Pour que la transition se fasse en douceur, **il est important d'avoir de nouveaux membres qui s'investissent dans le conseil d'Administration** et que les anciens puissent les accompagner lors de ce mandat. Nous comptons sur vous !

Henri TROCARD, Président

Vivons ensemble,

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

La sanction encourue est une amende de 3^e classe qui peut aller jusqu'à 450 €.

Art. R 1337-7 du Code de la Santé Publique.



« EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » L'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves. Tout contrevenant encourt une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 €.

CIMETIERE

Toute personne ayant une tombe ou un caveau est priée d'entretenir son bien tout au long de l'année. MERCI

Les obligations:

Le concessionnaire, ou ses héritiers, ont l'obligation d'assurer l'entretien régulier de la tombe.

Le nettoyage de tombe évite de porter atteinte à la sécurité d'autrui et contribue à la décence du cimetière.

Le maintien de la sépulture en bon état évitera également que la tombe se dégrade et devienne ainsi potentiellement dangereuse pour les personnes ou pour les tombes voisines.

Il existe une solution efficace pour écarter ces risques et ce, même lorsque l'on habite loin et que l'on n'est pas en mesure d'assurer soi-même cette mission : faire appel à un service de nettoyage.

Il revient donc aux concessionnaires ou à leur famille de régulièrement faire le point sur l'état du monument funéraire. Ce point ne doit pas être négligé ;

Une concession abandonnée peut être reprise par la mairie après constat officiel de l'abandon et au terme d'une démarche administrative.

Petit rappel : la loi Labbé interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. Ainsi, depuis janvier 2017, les collectivités territoriales, établissements publics ainsi que l'Etat, doivent se passer de pesticides pour entretenir espaces verts, bois et promenades accessibles au public. Les cimetières ne font donc pas exception à la règle.

En plus de la préservation de notre environnement, **le cimetière en zéro phyto** est également un enjeu de santé publique. La santé des agents, des riverains et des personnes fragiles est une priorité.

Aussi, l'absence de moyens tant humains que financiers, rend l'entretien de notre cimetière très compliqué. S'il vous plait, soyez indulgents et compréhensifs.

Bacs d'ordures ménagères et de de recyclage

Les camions du SMICVAL passent :

- tous les mardis pour les bacs marron
- un vendredi sur deux pour les bacs jaunes

Dès que le ramassage est effectué veuillez rentrer vos poubelles à votre domicile; il est interdit de laisser la poubelle au bord de la route, sur le trottoir, ou sur une place publique sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Art R633-6 et R644-2 du code pénal.

ARRETE MUNICIPAL (Extrait)

Le Maire de la Commune de Saillans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1, L.2212.2, L.2213.1 et L.2213-6, 2122-28 1°,

Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental, notamment les articles 99, 99-1, 99-2, 99-7, 99-8, et 100,

[...]

CONSIDERANT qu'il appartient aux propriétaires ou aux occupants des immeubles d'assurer le nettoyage et le déneigement des voies publiques ou des voies privées ouvertes à la circulation publique, chacun au droit de soi,

CONSIDERANT que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales risquent de compromettre lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la circulation, que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 - Entretien des trottoirs et des caniveaux : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Saillans, ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs, sur toute leur largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20 m de largeur si la configuration le permet.

Article 2 – Entretien : En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par un arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires étant strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires, ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

Article 3 - Neige et verglas : Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison ou immeuble, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leur habitation.

Article 4 – Libre passage : Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1.20 m. Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale délivrée par la mairie, sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toutes natures.

Article 5 – Taille des haies et élagage : Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à deux mètres, voire moins là où la visibilité est indispensable, notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

L'élagage des arbres et des haies en bordure des voies publiques incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Article 6 – Les personnes qui ne respecteront pas les présentes dispositions s'exposent au paiement de la prestation de nettoyage instaurée par délibération du conseil municipal et aux sanctions conformément aux lois et règlements en vigueur.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



Des solutions alternatives



BROYA



COMPOSTA



PAILLA

Conception originale : www.arsnouv.fr | Adaptation : Département communication ARSNouvelle-

Retrouvez tous nos
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-dit-



...Recyclons ensemble

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et de l'école, puis un dernier au lieu dit "Les Struliez" servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) :

9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



STOP PUB !

- Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie**.

- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ; A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés !

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"



Déchèterie (Pôle Recyclage)

Il est possible de vous présenter en Pôle Recyclage :

- **SANS rendez-vous** : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 13h à 17h.
- **AVEC rendez-vous** : les vendredis et samedis.

Inscription sur le site du Smicval : <https://www.smicval.fr>



STOP AUX DASRI*

dans les sacs et bacs de tri
des recyclables !

* Déchets d'Activités
de Soins à Risques Infectieux



LES RISQUES

Les professionnels responsables de la collecte des ordures ménagères et du tri des recyclables sont exposés quotidiennement aux risques liés aux DASRI perforants (aiguilles, seringues...) : blessures, infections, inquiétude en cas de blessure avec un dispositif potentiellement contaminé...

Consignes à suivre pour les usagers en auto-traitement

1



Vous devez vous procurer les boîtes DASRI en pharmacie (remises gratuitement avec votre traitement).

2



Vous devez ensuite les déposer en pharmacie ou sur les Pôles Recyclage du SMIcVAL (sauf : Vérac, Market de Vayres, CTM Libourne, St Seurin et Coutras).

Tout autre récipient fait courir un risque aux personnes qui pourraient les manipuler (vous-même et votre entourage proche, professionnels chargés de la collecte et du tri des ordures ménagères, usagers de la voie publique...).

Que mettre dans la boîte jaune ?



Les DASRI perforants : aiguilles à stylos et seringues, lancettes, cathéters ou seringues pré-montées avec aiguilles.



Les cotons, les compresses et les bandelettes... ne doivent pas être placés dans la boîte jaune ; il est recommandé de les placer dans un sac en plastique étanche, qui doit être ensuite fermé après en avoir évacué l'air. Le sac peut ensuite être jeté dans la poubelle destinée aux ordures ménagères.

Consignes à suivre pour les professionnels

Utilisez votre propre circuit de fourniture et récupération des DASRI (obligation légale de souscrire à contrat d'élimination des DASRI).



...Informations utiles

Urbanisme : nouveauté

Téléservice : Assistance pour votre demande d'autorisation

Le Ministère chargé de l'urbanisme a mis en place un téléservice, à titre expérimental, qui vous permet de constituer votre dossier :

- Demande de permis de construire (pour une maison individuelle)
- Ou de déclaration préalable de travaux (construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle)

Il vous aide notamment à caractériser votre projet pour déterminer la procédure à compléter, ainsi que les pièces justificatives à fournir.

Attention : la démarche ne fonctionne pas sous Internet Explorer 11.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde -283 rue d'Ornano – 33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 97 81 89

www.cauegironde.com

contact@cauegironde.com

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...). - Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac



Communiqué de presse – Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais propose 3 services :

Un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Il est à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne afin de les maintenir à leur domicile autant qu'elles le souhaitent.

Les interventions ont lieu 7 jours/7 à partir de 7h et jusqu'à 20h30, pour divers types de prestations (aide à l'entretien, aide à la personne, accompagnement social).

Les prestations sont facturées 21€/heure du lundi au samedi et 22€/heure les dimanches et jours fériés.

Mais les bénéficiaires peuvent solliciter un soutien financier, en fonction de leur situation, pour la prise en charge des aides à domicile auprès de plusieurs organismes.

Les agents du SAAD sont bien évidemment équipés par le service pour la sécurité de tous dans le contexte sanitaire actuel de COVID 19 et ils respectent scrupuleusement les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Portage de repas à domicile : le CIAS change de prestataire

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose, quotidiennement, aux personnes du Territoire de la Communauté de Communes du Fronsadais, un service de livraison de repas à leur domicile. En 2020, pas moins de 7 500 repas ont été livrés. L'objectif du CIAS est de faire découvrir ce service à de nouvelles personnes en 2021.

Le portage de repas est un service qui peut s'adresser à toutes personnes résidant sur le territoire du Fronsadais. Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'adresser au Centre Intercommunal d'Action Sociale, au plus tard la veille avant 12h00, pour une mise en place rapide du service.

A compter du 1^{er} Décembre 2020, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais propose un nouveau prestataire pour le service de portage de repas à domicile : « CAMPUS CAFET' ». La livraison sera sous traitée au gérant de « Le St Romain » qui effectue déjà des livraisons à domicile de pain et sud-ouest principalement.

Ce nouveau prestataire travaille en circuit court avec des produits bio, régionaux, frais et en fonction des saisons. Il livre les repas dans des boîtes en plastiques hermétiques qu'il récupère, lave et désinfecte ensuite : une démarche écologique en plus !

Le coût ? 9 € par repas comprenant un potage, une entrée, un plat protidique et son accompagnement, un fromage ou laitage, un dessert et une boule de pain. Plusieurs régimes sont proposés par le prestataire : un régime sans sel, diabétique ou hypercalorique, au même tarif.

Les bénéficiaires ont également la possibilité de commander un supplément pour le repas du soir ou uniquement le plat principal, à la convenance de chacun et à un prix adapté en fonction de la demande. Le CIAS établit chaque mois une facture des repas consommés en fonction des informations transmises par le prestataire.

Enfin, pour assurer un suivi permanent sur la qualité, les agents du CIAS se font livrer un plateau-repas témoin quotidiennement. Le menu du jour est ainsi testé et approuvé et les remarques remontées au prestataire qui ajuste selon les doléances.

Un Service de Transport A la Demande

C'est un service mis en place en lien avec la Région et les transports sont assurés par TITI FLORIS. Il est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h (hors jours fériés) et ouvert à toutes les personnes du territoire.

Les bénéficiaires peuvent se rendre vers toutes destinations sur le Territoire du Fronsadais, vers les lignes de cars interurbaines (301 Libourne – St André de Cubzac et 320 Libourne – Périssac, la gare TER la plus proche ou vers des destinations pré-ciblées sur Saint André de Cubzac ou Libourne. Le voyage est facturé 2€ l'aller simple et 3.60€ l'aller/retour et 0.40€ l'aller simple (tarif solidaire).

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces trois services, vous pouvez contacter le Centre Intercommunal d'Action Sociale au 05 57 84 07 09 ou sur social@cias-fronsadais.com.

Vous pouvez également vous rendre dans leurs locaux **sur rendez-vous** à la Maison des Services Communautaires : 1 avenue Charles de Gaulle 33240 SAINT GERMAIN LA RIVIERE.

Les horaires d'accueil : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Mardi de 9h00 à 12h30.



Communiqué de presse – Service Enfance Jeunesse

Les informations des services

Le Service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes du Fronsadais coordonne l'ensemble des structures du territoire, deux Crèches Multi-Accueils, un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ainsi que deux Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) et un Sports Vacances.

Il propose des services et met en place de nombreuses animations à destination des enfants et des jeunes.

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (3/11 ans)

Pour contacter l'Accueil de Loisirs de Galgon

Nom : Pierre DUPIN, Directeur

Adresse : 4 Esplanade Charles de Gaulle 33133 GALGON

Téléphone : 05 57 74 37 45 / 06 77 98 03 61

Email : alshgalgon@cdc-fronsadais.com

Pour contacter l'Accueil de Loisirs de La Lande de Fronsac

Nom : Isabelle COUZINET, Directrice et Elodie MIKULA, Directrice adjointe

Adresse : Pôle enfance 317 route de Compostelle 33240 LA LANDE DE FRONSAC

Téléphone : 05 57 42 09 58

Email : alshlalande@cdc-fronsadais.com

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un service gratuit à destination :

- Des parents à la recherche d'un mode de garde
- Des assistantes maternelles
- Des personnes intéressées par l'agrément

Des ateliers éducatifs

Destinés aux assistantes maternelles et aux enfants qui leur sont confiés sous condition de l'autorisation parentale et du respect des règles de bienveillance.

Pour contacter le Relais d'Assistantes Maternelles

Nom : Denise PERRIN MAGLIONE, Animatrice RAM

Adresse : Pôle Enfance-Jeunesse 315 Route de Compostelle 33240 LA LANDE DE FRONSAC

Téléphone : 05 57 68 91 70

Email : ram@cdc-fronsadais.com

LES CRÈCHES MULTI-ACCUEILS (0/3 ANS)

Lieux de vie collectifs au sein desquels les équipes de professionnels respectent le rythme et les besoins de chaque enfant.

Le multi-accueil est un établissement qui regroupe un accueil régulier (crèche) et un accueil occasionnel (halte-garderie).

Il assure l'accueil du petit enfant âgé de 2 mois à 4 ans. C'est un lieu de vie où l'enfant enrichit sa personnalité et acquiert progressivement son autonomie en compagnie d'autres enfants.

Multi-accueil « Plume d'Ange » Villegouge

Où s'informer ?

Mme Sandrine DELAGE, Directrice
26 Rue Principale 33141 Villegouge
Tél : 05 57 84 48 25

Multi-accueil « Mini Plume » La Lande de Fronsac

Où s'informer ?

Mme Blandine SCHENEEG, Directrice
315 route de Compostelle 33240 La Lande de Fronsac
Tél : 05 57 64 18 62 crecheminiplume@gmail.com

LES SPORTS VACANCES (11/17 ANS)

S'initier à une sportive individuelle ou collective

Le Sports Vacances propose une multitude d'activités sportives : du basket, du hand Ball, des jeux de raquettes, mais aussi de l'équitation, du bowling, du canoë, de l'escalade etc..... Toutes les activités sont assurées et encadrées par des éducateurs sportifs. La tenue de sport est exigée.

Pour contacter le Service en charge des Sports vacances

Nom : Olivier STALIN, Directeur
Téléphone : 06 48 26 24 31
Email : ostalin@cdc-fronsadais.com

LE PORTAIL FAMILLES

Facilitez-vous toutes les démarches concernant vos enfants !

La Communauté de Communes du Fronsadais met à votre disposition le Portail Familles. Simple, gratuit et toujours disponible, le Portail Famille facilite les échanges entre vous et le Service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes.

Le lien : <https://portail6.aiga.fr/index.php5?client=05011>

Pour toute question relative à nos services :

Nom : David SEGUIN, Coordinateur enfance jeunesse
Adresse : Maison des Services Communautaires
Avenue Charles de Gaulle 33240 SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE
Téléphone : 05 57 84 07 08 / 07 88 11 70 62
Email : jeunesse@cdc-fronsadais.com



Le Transport à la Demande en Gironde est un service proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les Communautés de communes de Gironde. Un minibus vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité locaux, les gares et les arrêts de car du réseau de transports Nouvelle-Aquitaine, à un tarif modique. Ces services fonctionnent de votre domicile vers les destinations indiquées à l'intérieur de ce dépliant.

POUR QUOI ?

Un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché. Des petits véhicules vous transportent pour des trajets courts et occasionnels.

POUR QUI ?

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC. Il est ouvert à tout public y compris :

- personnes à mobilité réduite
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- personnes en insertion professionnelle
- personnes en situation de précarité

EXCEPTION

les destinations hors CDC ne sont accessibles qu'à certaines catégories d'usagers pré-définies, après accord de votre CDC.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

c'est simple!

POUR RÉSERVER COMMENT FAIRE ?

- 1 Souscrivez au service auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais.
 - Les dossiers d'inscription sont à retirer au :
 DIAS du Fronsadais
 Maison du Pays 1 av. Charles de Gaulle
 33240 St. Germain-de-la-Rivière
 Tél. : 05 57 84 07 09
- 2 Dès acceptation de votre dossier, réservez votre transport par téléphone. Au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour un départ le lundi) au :
 - ☎ **0974 500 033**
du lundi au samedi de 7h à 19h (hors d'un appel local)
 - En cas d'annulation de votre déplacement, vous devez impérativement appeler ce même numéro au plus tard la veille avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour une annulation le lundi).
- 3 Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).
- 4 Vous payez votre voyage directement au conducteur qui vous remet un ticket.
- 5 Pour le trajet retour, rendez-vous sur le lieu initial de dépôt à l'heure convenue. (délai de + ou - 15 minutes). Le conducteur vous raccompagne chez vous.

Informations sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

onglet Lignes routières en Gironde, rubrique « Transport à la Demande ».



LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vos déplacements de porte-à-porte

Réservez



Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE!

transports.nouvelle-aquitaine.fr



POUR ALLER OÙ ?

→ Dans la communauté de Communes

Vous pouvez utiliser le service pour vous rendre vers les destinations suivantes, quel que soit le motif de votre déplacement :

ASQUES
CADILLAC-EN-FRONSADAIS
FRONSAC
GALGON
LA LANDE-DE-FRONSAC
LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY
MOUILLAC
PÉRISSAC
LA RIVIÈRE
SAILLANS
SAINT-AIGNAN
SAINT-GENÈS-DE-FRONSAC
SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE
SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVÉE
TARNÈS
VÉRAC
VILLEGOUGE

→ Vers les lignes TransGironde de la Région Nouvelle-Aquitaine

Votre ticket vous permet de voyager en correspondance.

 **310** LIBOURNE - ST ANDRÉ-DE-CUBZAC

 **320** LIBOURNE - PÉRISSAC

Les fiches horaires sont à retirer auprès de votre CDC.

→ Vers les gares Ter les plus proches

 **GARE TER DE ST ANDRÉ-DE-CUBZAC**

 **GARE TER DE LIBOURNE**

→ En dehors de la Communauté de Communes vers les destinations suivantes

LIBOURNE
 Hôpital
 Cliniques
 Médecins spécialistes
 Cabinet de radiologie
 Centres médicaux
 Pôle Territorial de Solidarité
 Pôle Emploi
 MDSI
 Centres commerciaux
 Marché (vendredi matin)
 Secours Catholique
 Secours Populaire
 Auberge du Coeur
 Croix Rouge

ST ANDRÉ-de-CUBZAC
 Médecins spécialistes
 Cabinet de radiologie
 Centres médicaux
 Centres commerciaux
 Marché (jeudi matin)
 Pôle Emploi

À QUEL PRIX ?

Tarifs applicables au 01/07/2018

2,70€ Aller simple **4,30€** Aller/Retour **0,30€** Aller simple tarif social**

** sous conditions de ressources



Service disponible du LUNDI au VENDREDI de 8h à 19h

Pas de circulation les jours fériés

 **À NOTER :** quel que soit le trajet, l'accompagnateur PMR (Personne à Mobilité Réduite) doit être préalablement inscrit (voyage gratuit)

C'est simple!

SERVICE D'AIDE A DOMICILE ANFASIAD

42 avenue Fernand Pillot
33133 GALGON
Tél : 05 57 55 14 57

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilette mais pas de soins).

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) est dit "prestataire" lors qu'il met du personnel à disposition de la personne. Le SAAD est lui-même employeur de l'aide à domicile (à l'inverse du service dit "mandataire" où la personne est employeur du salarié).

ADAT GALGON

Avenue du Stade
33133 GALGON
Tel : 05.57.74.35.62
Contact : Mme FAURIE Myriam
Mail : adat1@wanadoo.fr

L'Association pour le Droit Au Travail, en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, L'AGI (ancienne CLIE), le PLIE, et divers organismes de formation vous permet d'être accompagné dans vos démarches vers l'emploi. Au sein de cette association, vous pourrez rechercher des offres d'emplois, bénéficier d'une aide à la rédaction d'un C.V., ainsi que des revues et de la documentation sur les emplois et formations existantes.

Mission Locale



La Mission Locale du Libournais accueille **les jeunes de 16 à 25 ans. Orientation, recherche d'emploi, formation, santé, logement, transport...** L'équipe de la Mission Locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation. Elle met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique. La Mission

Locale c'est aussi **l'Espace métier Aquitaine (EMA)**, espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous (sur rendez-vous) :

189 avenue Foch à 33500 LIBOURNE &

Mairie – 2 Esplanade Charles de Gaulle à GALGON (M. Yves DUBREUILH)

Par tél : 05 57 51 71 27 & par mail : M.locale.libourne@wanadoo.fr

Consultez notre site internet : www.missionlocale-libournais.org & rejoignez-nous sur Facebook

Le PLIE



Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Libournais coordonne les compétences disponibles sur son territoire et mobilise les entreprises locales avec une obligation de résultat : insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Le PLIE coordonne, anime et développe des outils d'insertion professionnelle sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des publics éloignés de l'emploi.

189, Avenue du Maréchal Foch, 33500 Libourne

E-mail : contact@plielibournais.fr & Tél. : 05 57 51 56 67

Consulter le site internet : <http://www.plielibournais.fr/>



Dans le cadre européen de l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), le Département de la Gironde propose un dispositif de repérage et d'accompagnement sur trois territoires : Médoc, Haute Gironde/Libournais et Sud Gironde.

Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (jusqu'à 29 ans) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locales, Pôle Emploi etc.) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et imaginer un avenir professionnel.

Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans votre commune.

La participation à cette action est sans engagement et totalement gratuite pour les jeunes.

N'hésitez pas à contacter directement l'équipe de la Plateforme **#Réa'J Haute-Gironde & Libournais** :

Delphine CRESTÉ

Référente Haute-Gironde et Libournais – Dispositif #Réa'J Gironde Conseillère en insertion socio-professionnelle Haute Gironde dcreste@anthea-rh.com 05.57.51.39.65 / 07.71.06.11.94

Elodie CHAUQUET

Educatrice Spécialisée Haute Gironde echauquet@anthea-rh.com
05.57.51.39.65 / 06.01.19.89.92

Chloé FRELAND

Conseillère en insertion socio-professionnelle Libournais cfreland@anthea-rh.com
05.57.51.39.65 / 06.36.48.06.16

Ophélie ZO'OMBA

Educatrice Spécialisée Libournais ozoomba@anthea-rh.com
05.57.51.39.65 / 07.71.02.08.63
29 Cours Tourny – 33500 LIBOURNE



Annuaire des professionnels...

conception / image3D / maquette

ARCHITECTE D.E. / H.M.O.P.

Helene ROY 0687207449
3 cardeneau 33141 SAILLANS

brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr



T.T.V.S
Tous Travaux Viticole Saillannaise

FARGEAS MARCEL
de la taille aux vendanges

17 ter lieu dit Reynaud
33141 Saillans
07.87.01.64.83
t.t.v.s@hotmail.com

J.V. PLOMBERIE

- Chauffage
- Sanitaire
- Gaz
- Dépannage / Rénovation

Jonathan Verdier
Tél. : 06 10 29 13 81
Email : verdier.jonathan33@gmail.com

Au fil de l'arbre
Elagueur diplômé "Taille et Soins aux Arbres"

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haie

Reneaud Jérémy
Tél. : 05 57 51 04 75 - 11, le Moulin - 33141 Saillans
Mobil : 06 84 23 79 63 - Email : jeremyreneaud@hotmail.com

Imprimé sur papier recyclé Siret : 509 673 521 00019 APE : 0240 Z - SARL au capital de 4000€

ENT LAURENT.S

CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A



LA PÉPINIÈRE
52 route de Cavignac 33133 Galgon
Tel : 09.72.82.55.42



COSMONOT

Présentation vidéo de domaine et d'activités professionnelles avec drone et caméra au sol.

Création audiovisuelle

Tournage – post-production

www.cosmonot.fr

studio@cosmonot.fr



BINBIN RENOVATION
PETITE construction, réparation et rénovation
interieur et extérieur

ALBIN JEAN-PHILIPPE
service pour particuliers

06 27 63 20 25
6 la chapelle 33141 saillans

GM VitiAgri
TRAVAUX VITICOLES

Guillaume FAURIE
06 23 60 23 96

faurie.guillaume33@gmail.com
1B lieu-dit Coutet 33240 VÉRAC

VENDANGES - RACOTAGE - PRESTATIONS VITICOLES MÉCANIQUES
PRÉPARATION DE SOL - TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Moments de Bien-Être

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Que peut-elle vous apporter ?

- Grand moment de détente et de lâcher prise
- Une régulation des énergies de vos différents organes et grands systèmes
- Une remise en route de l'équilibre de votre corps (action sur la constipation, les maux de dos, la nervosité, les troubles du sommeil,...)
- Un retour à un calme et une paix intérieure

Comment se passe le soin ?

Lors du premier rendez-vous, le praticien vous posera quelques questions afin de faire connaissance, et de comprendre les premiers motifs qui vous ont conduit jusqu'à la réflexologie. Le but est d'orienter et de personnaliser votre soin, et ce à chaque rencontre.

La pratique de la réflexologie se fait par massage, reptation, ou pression ; certains points peuvent être sensibles, mais en rien douloureux. Pas de crainte non plus, la réflexologie ne chatouille pas !

A quelle fréquence espacer les soins ?

Tout dépend de la demande initiale, de votre laisser aller lors du soin et surtout de la réaction de votre corps après le soin. Les deux premières séances doivent cependant n'être espacées que d'une seule semaine ; puis le rythme sera fixé ensemble, entre votre ressenti et le mien.

Tarif : 45€



ETIOTHERAPIE

Qu'est-ce que l'étiothérapie ?

C'est une thérapie émotionnelle... son concept est que chaque émotion qui nous transperce à un moment ou un autre de notre vie, constitue un sac. Si nous parvenons à métaboliser cette émotion dans chaque état de notre corps (physique, psychique et biologique), nous continuerons à avancer sereinement dans notre vie. A l'inverse, si le « sac » ne se vide pas, nous aurons des difficultés répétitives, et le même type d'émotion s'accumulera dans ce « sac ».

L'étiothérapie est là pour nous faire conscientiser ces informations, et les refaire circuler dans nos 3 états de corps cités plus haut. Une fois la circulation reprise, notre corps et notre conscience travailleront ensemble, sans nœud, et nous ferons avancer plus légèrement.

Comment se déroule une séance ?

Sans aucune douleur ! Après avoir ôté montre et bijoux de famille, vous êtes tranquillement installé, de façon à vous laisser aller. Le praticien vous prend le pouls, et grâce à des points d'auriculothérapie, vous allez, ensemble, progresser dans votre soin. Dans l'idéal, les échanges sont favorables, mais si vous n'êtes pas très bavard, le corps va travailler quand même !

Le praticien est le lecteur de vos émotions, apportées par votre corps. Concrètement, il ne vous dira que ce que vous êtes en mesure d'entendre au moment du soin, soit au fur et à mesure ...

Quand devez-vous revenir ?

Ecoutez-vous, et vous saurez quand revenir ! De manière générale, il est conseillé de laisser un minimum d'un trimestre entre chaque séance. Il faut laisser votre corps s'habituer à sa nouvelle organisation (puisque vous aurez vidé un sac, un nœud en moins !)

Tarif : 50€



Accompagnement
vers le bien-être

Réflexologie Plantaire

Étiothérapie

Fanny Fudal Gibertaud

06 23 39 33 92

fannyfudal@gmail.com

Mémento...

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03**

Auxiliaire de vie

Adultes
Personnes âgées
Personnes handicapées



Véronique - Fronsac et alentours

06.89.18.58.96

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

INFIRMIERE LIBERALE DU SECTEUR

Galgon : Mme Astrid BERSON 06.60.90.46.89

Villegouge : Mme Magali GARON, Tiphaine DESAUNAY, Cabinet infirmier 05 57 84 89 76

Texte « Hommage aux Infirmières », par Marie-Claude PELLETIER

« Une histoire à portée de main, sur ma terre familiale. J'avais tout sous les yeux, tout était là, je n'ai eu juste qu'à prendre la plume ».

Elles sont les gardiennes de la santé de nos villages « les Infirmières des campagnes ».

Le jour redouté est venu, où ma petite Maman, comme beaucoup de personnes âgées, a eu besoin tous les jours d'une infirmière pour des soins à domicile.

C'est alors, que sans relâche, elles se sont relayées auprès d'elle, avec un dévouement sans borne, mais pas que... avec douceur, pudeur et respect, elles ont accompagné Maman tout au long de ce que l'on pourrait qualifier de calvaire.

Toujours un mot aimable, un encouragement, des conseils avisés à l'entourage, démuni parfois devant la complexité des situations.

Plus que des soins, elles ont partagé aussi des moments de vie avec nous.

Leur journée est jalonnée de kilomètres à avaler au volant de leur voiture, de portes à franchir, de problèmes à résoudre et d'histoires à écouter.

Cette profession, qu'on ne connaît pas forcément bien, jusqu'au jour où l'on en a besoin, nous nous devons en ces temps de pandémie de la mettre en lumière, car ce sont des indispensables invisibles et discrètes.

Chacune d'elles a son caractère et son approche, mais elles sont animées du même feu. Par les soins qu'elles ont prodigués à Maman, j'ai pu assister à des moments d'intimité privilégiés.

J'ai entendu des échanges, des questionnements profonds.

Elles savent rassurer, donner confiance dans le doute, soigner sans juger, mais pas forcément sans s'attacher. Le poids qui pèse sur leurs épaules est lourd, et leur solitude parfois infinie.

Il faut vivre je crois ces métiers là pour les comprendre.

Le paradoxe, c'est que c'est un travail épuisant, dans lequel chacune tire l'énergie, car leurs patients sont leur moteur.

Elles sont devenues indispensables à tout un chacun un jour ou l'autre et j'admire leur dévouement. Elles se lèvent tôt le matin, et se couchent tard.

Elles sont les gardiennes silencieuses et obstinées qui partagent l'existence de ceux qu'elles soignent et les accompagnent aussi parfois doucement vers l'inéluctable.

Chaque vie est exceptionnelle et elles en prennent soin.

Ce sont des héroïnes du quotidien !

Noël c'est le meilleur moment pour dire merci. Alors Merci à Magali, Tiphaine, Maëva, Astrid, Clémentine et à toutes celles qui comme elles œuvrent pour notre bien-être et notre santé.

Test COVID 19 (test antigénique)

A partir du lundi 7 décembre, les cabinets infirmiers et la pharmacie de GALGON organisent un test rapide, sans ordonnance.

Sur présentation de la carte Vitale et de la carte nationale d'identité.

Tous les jours sur rendez-vous au 05-57-74-30-19, derrière la pharmacie de Galgon.

Ces tests sont réalisés prioritairement sur les personnes symptomatiques avec un délai minium d'apparition des symptômes inférieur ou égal à 4 jours. Les personnes asymptomatiques sont acceptées.



Numéros utiles...

	<p>Numéro européen d'urgence : 112</p>
	<p>Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50 ou le 17</p>
	<p>Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 Standard : 05.57.55.89.41</p>
	<p>SAMU : 15</p>
	<p>SAMU SOCIAL : 115</p>
	<p>Enfance en danger : 119</p>
	<p>Violences faites aux femmes : 3919</p>

Numéros utiles...(suite)

Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

ENGIE (ex GDF SUEZ) : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Raccordement : 0 810 224 000

SOGEDO 05.57.94.01.07 st-andre@sogedo.fr

N° Dépannage 05.57.43.60.47

ORANGE : Accidents ou intempéries 0800 083 083

Ou signaler une panne ou un accident sur le réseau : <https://dommages-reseaux.orange.fr>

SMICVAL (ordures ménagères, déchetterie, commande de poubelles, commande de composteur) :

05.57.55.39.79

VOUS ETES TEMOIN DE MALTRAITANCE ANIMALE ?

Contactez les organismes compétents avant qu'il ne soit trop tard

Donnez un maximum d'informations.

Vous pouvez le faire anonymement donc aucune conséquence pour vous.

La fondation 30 millions d'amis.....	01.56.59.04.44
La fondation Brigitte Bardot.....	04.45.05.14.60
L'association Stéphane Lamart.....	01.44.75.00.47
La SPA.....	01.43.80.40.66
La confédération nationale des SPA.....	04.78.38.71.85
La fondation Assistance aux Animaux.....	01.39.49.18.18
Brigade animale bénévole	uniquement sur Facebook



Association pour la Défense et la Sauvegarde de Abeilles en Gironde

adsa33.over-blog.com



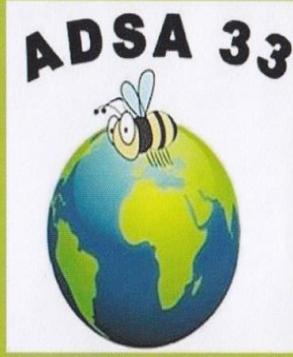
Frelon asiatique
Vespa velutina
Taille réelle 3 cm



Frelon européen
Vespa crabro
Taille réelle jusqu'à 4 cm

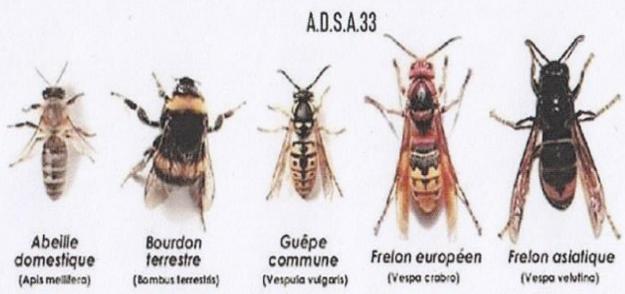
TAILLE ADULTE	Reine : 24-32 mm Ouvrière : 17-26 mm Mâle : 19-27 mm	Reine : 27-39 mm Ouvrière : 19-30 mm Mâle : 21-31 mm
DESCRIPTION	La tête est orange avec un front noir. Le thorax est entièrement brun noir. L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé. Les pattes sont jaunes à leur extrémité.	La tête est jaune avec un front orangé. Le thorax est taché de roux de noir et de jaune. L'abdomen est entièrement jaune rayé de noir. Les pattes sont brunes.
NID	Plutôt sphérique et pouvant atteindre 80 cm de haut.	Plutôt conique et de plus petite taille que l'asiatique, en général, moins de 40 cm de diamètre.
LOCALISATION	Principalement sud-ouest et ouest de la France.	Très commun dans la France entière.

GUIDE pour lutter contre le frelon asiatique



Destructions rapide des nids de frelons asiatiques

Contact: 06 78 18 32 34
Email: adsa33.gironde@gmail.com
Site internet: adsa33.over-blog.com



ADSA33

Destruction des nids de frelons contact: 06 78 18 32 34



ADSA33

Association pour la Défense et la Sauvegarde des Abeilles "ADSA33"



AD.S.A.33

"Nouveau venu" depuis 2004 dans le sud de la France, le frelon asiatique est également appelé "frelon à pattes jaunes", et présente un corps sombre.

Les reines s'enterrent pour passer l'hiver et bâtissent une amorce de nid en avril/mai, le plus souvent en haut de grands arbres, à proximité d'un point d'eau. Elles s'en occupent elles-mêmes dès les premières pontes et les premières ouvrières prennent le relais.

En juillet, le nid peut atteindre vingt centimètres de diamètre, à la fin de l'été et en automne, ce diamètre peut être de quatre-vingt centimètres de diamètre, pour un mètre de hauteur. A l'entrée de l'hiver, le nid n'est plus actif et les frelons meurent.

Le frelon asiatique n'est pas plus agressif que le frelon d'Europe, c'est le nombre plus important d'individus dans un nid qui accroît le danger vis-à-vis de l'homme.

PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Il est important de respecter un périmètre de sécurité de cinq mètres autour du nid.



AD.S.A.33

PRÉPARATION DES APPÂTS

Soit 3cm de hauteur de jus de pomme 100% pur jus pressé.

Ou bien 1/2 litre de bière+2 cuillères de sucre ou de miel.

Ou bien 1/2 litre d'eau + 3 cuillères de sucre ou miel + un verre de vinaigre rouge.

Ou bien: vin blanc doux, ou adouci avec sucre ou miel + 20 à 30 ml de sirop de menthe (un petit verre).

PÉRIODE DE PIÉGEAGE

Association pour la Défense et la Sauvegarde des Abeilles en Gironde

Du 15 février à fin avril - Du 15 octobre à fin novembre

Les fondatrices ne circulent que durant ces deux périodes, le reste du temps, trop d'insectes sont piégés. L'installation préventive de pièges hors périodes à risque ou dans des ruchers où aucun frelon asiatique n'est détecté, n'est pas recommandée (effets sur d'autres espèces et coût financier injustifié).

Ces dates peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Pour ceux qui possèdent un rucher : le frelon asiatique exerce une pression significative sur les colonies d'abeilles entre les mois d'août à novembre.

Cycle du frelon asiatique

Visitez notre site: adsa33.over-blog.com

Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
	Cycle 1 Piégeage		Ponte	Ecllosion 1ère génération							
				Cycle 2		Prédations des abeilles			Forte prédation	Mort des mâles et des ouvrières	
		Nid de la taille d'une balle de tennis		Abandon et création d'un nouveau nid plus gros qu'un ballon de foot			Cycle 3				Hivernation des femelles fécondées
						Pontes		Reproduction		Cycle 4 Piégeage	

PRÉPARATION ET POSITION DU PIÈGE

Le piège à frelons s'utilise à l'extérieur et fonctionne comme une nasse : entrée facile mais sortie impossible.

Il doit être posé à 1m - 1m50 du sol, un peu à l'écart des bâtiments d'habitation.

Mode d'emploi :

- remplir le piège avec l'appât liquide puis clipser le bouchon sur la bouteille

Les pièges s'utilisent partout : abords des piscines, terrasses, jardins, vergers... Ils peuvent se suspendre ou se poser.

Si vous possédez un rucher, les pièges doivent être placés sur le côté ou derrière les ruches attaquées, leurs ouvertures étant disposées à hauteur des planches d'envol. Le nombre de pièges à installer est adapté à la taille du rucher et peut aller jusqu'à 1 piège/2 ruches.

ENTRETIEN DU PIÈGE



L'utilisation des pièges requiert un entretien régulier et fréquent (tous les 3 jours), et remplacement de l'appât tous les 15 jours pour diverses raisons :

- la dégradation et l'évaporation rapide de l'appât,
- en cas de forte présence, les individus de frelon asiatique capturés peuvent occuper l'intégralité du volume de la bouteille piège, rendant le piège inopérant.

Dans ce cas déclipsez le bouchon, fermez la bouteille en vissant son bouchon d'origine et jetez-la à la poubelle.

Lors du renouvellement des appâts, il est important de vider délicatement les pièges sans les nettoyer, afin de ne pas lessiver les odeurs attractives de phéromones laissées par le frelon asiatique sur les parois (le frelon attire le frelon)



AD.S.A.33

Pour toute destruction d'un nid : contactez le 06.78.18.32.34

Chaque fondatrice piégée équivaut à un nid en moins, soit 10 000 individus (population par nid)

Cycle 1 15 Février au 15 Avril	lorsque la température est clémente les reines hivernantes sortent de leur cachette, cherchent de la nourriture et un endroit pour construire un nid.	Piégeage
Cycle 2	La reine va construire les premières alvéoles pour pondre ses oeufs qui donneront naissance à des ouvrières.	
Cycle 3	La colonie se développe et le nid va augmenter en volume, les ouvrières rapportent des proies (abeilles) afin de nourrir le couvain.	
Cycle 4 15 Octobre à fin décembre	Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver, seules les reines fécondées survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid est abandonné.	Piégeage

Un petit voyage dans le Temps...



Des moments de fête et de partage que nous espérons pouvoir vivre de nouveau rapidement avec vous tous !!!



Sur cet instant nostalgique nous vous souhaitons une bonne et belle fin d'année. Prenez soin de vous et des vôtres, restez prudents

Restaurant Le Saillans



<http://www.facebook.com.lesaillans>

Réservations : 05 57 50 72 11



PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Supervision : Commission de l'information

Rédaction, conception, réalisation : secrétariat, Commission de l'information

Impression : secrétariat

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux